

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:

DECRET N°75-295 du 14 Novembre 1975

chargeant le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales de l'intérim du Mi-
nistre du Développement Rural et de l'Action
Coopérative, pour compter du 10 novembre 1975.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouverne-
ment et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement,

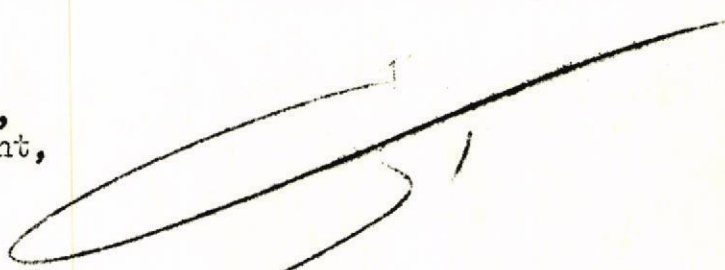
D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Pour compter du 10 novembre 1975, le Capitaine Issifou BOU-
RAIMA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé
de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative
pendant l'absence du Capitaine Adolphe BIAOU.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 14 Novembre 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : ER 4 CS 6 CNR 4 MDRAC-MSPAS 4 autres ministères 11 SGG 4
SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 - IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc. 5 JORD 1